

Charles de Gaulle, Mémoires d'espoir

Légende: Dans ses Mémoires, le général de Gaulle évoque la politique de désengagement de la France vis-à-vis des structures militaires intégrées de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et décrit le mémorandum dans lequel la France a plaidé en septembre 1958 pour la création d'un directoire tripartite - États-Unis, Grande-Bretagne et France - pour assumer la direction de l'OTAN.

Source: GAULLE, Charles de. Mémoires d'espoir. Volume I: Le renouveau (1958-1962). Paris: Plon, 1970. 314 p. ISBN 2-259-01287-6.

Copyright: (c) Editions Plon

URL: http://www.cvce.eu/obj/charles_de_gaulle_memoires_d_espoir-fr-5ea289d3-94bc-45e9-bb06-0e726deb885f.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*

[...]

Dès le 14 septembre 1958, je hisse les couleurs. Par un mémorandum adressé personnellement au Président Eisenhower et au Premier ministre MacMillan, je mets en question notre appartenance à l'O.T.A.N., dont je déclare qu'elle ne correspond plus aux nécessités de notre défense. Sans émettre explicitement de doute quant à la protection de l'Europe continentale par les bombes américaines et britanniques, mon mémorandum constate qu'une véritable organisation de la défense collective exigerait que celle-ci s'étendît à toute la surface de la terre au lieu d'être limitée au secteur de l'Atlantique-Nord et que le caractère mondial de la responsabilité et de la sécurité de la France fait que Paris devrait participer directement aux décisions politiques et stratégiques de l'alliance, décisions qui, en réalité, sont prises par la seule Amérique avec consultation *a parte* de l'Angleterre. L'accession de la France à ce sommet serait d'autant plus indiquée que le monopole occidental des armements atomiques cessera très prochainement d'appartenir aux Anglo-Saxons, puisque nous allons nous en procurer. Je propose donc que la direction de l'alliance soit exercée à trois, non plus à deux, faute de quoi la France ne participera, désormais, à aucun développement de l'O.T.A.N et se réserve, en vertu de l'article 12 du traité qui a institué le système, soit d'en exiger la réforme, soit d'en sortir. Ainsi que je m'y attends, les deux destinataires de mon mémorandum me répondent évasivement. Rien ne nous retient donc d'agir.

[...]